

L'attentat de Rastatt (28 avril 1799)

Le 28 avril 1799, alors que la guerre vient de reprendre entre la République française et les puissances européennes coalisées, les plénipotentiaires français au congrès de Rastatt sont victimes d'un guet-apens de la part d'un détachement de hussards hongrois. Seul l'un des trois diplomates, Jean Debry, réussit à sauver sa vie. S'il fallait un symbole à l'échec de l'idée d'intégration de la France dans la « société des États européens » bouleversée par la Révolution française et des difficultés de la reconstruction d'un ordre international hétérogène, l'assassinat des diplomates français à Rastatt serait sûrement le plus éclatant.

Comment les acteurs et les commentateurs français ont-ils perçu cet attentat ? Quelles en ont été les conséquences intérieures et extérieures ?

Depuis 1795 et les traités de Bâle avec la Prusse et l'Espagne, la Convention thermidorienne, puis le Directoire, tentent de réintégrer la République française dans le jeu des puissances européennes en leur imposant une « paix glorieuse » agrandissant le territoire national.

Après la victoire de Rivoli, puis la capitulation autrichienne à Mantoue en février 1797, Bonaparte menace Vienne. La paix semble proche. En novembre 1796, le Directoire avait envoyé le général Clarke pour accélérer les négociations. Ses instructions reflétaient les divergences parmi les directeurs : Reubell souhaitait par-dessus tout obtenir la rive gauche du Rhin, tandis que Carnot se serait contenté de la cession définitive de la Belgique. Bonaparte, qui entend recueillir seul les fruits de ses victoires, prend l'initiative d'ouvrir des pourparlers directs avec l'Autriche en avril 1797. Les émissaires autrichiens rejettent les conditions fixées par le Directoire. Alors qu'il n'a aucun pouvoir pour le faire, Bonaparte leur propose une autre solution : la Lombardie et la Belgique reviendraient à la France, Mantoue et une partie de la Vénétie, à l'Autriche. Le 18 avril, au château d' Eggenwald, près de Leoben, l'Autriche accepte cette proposition. La conclusion d'une paix définitive est renvoyée à une conférence ultérieure.

L'évolution de la situation politique en France brouille les cartes. Les élections de l'an V amènent une majorité royaliste dans les Conseils. Celle-ci

se prononce clairement contre la politique extérieure de Reubell et pour une paix rapide sans annexions. Les Anglais et les Autrichiens tentent de profiter de ces divisions pour faire traîner les discussions en cours. Pendant ce temps, Bonaparte choisit son camp. Il prend publiquement position en faveur du Directoire et contribue même à l'exécution du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) qui élimine l'opposition royaliste. Reubell veut profiter de cette victoire politique pour imposer à l'Autriche une paix léonine donnant à la France la rive gauche du Rhin et le contrôle de la Vénétie. C'est le contenu des instructions envoyées en Italie par le Directoire mais Bonaparte prend l'initiative de mener ses propres négociations sans en référer à ce dernier. Après plusieurs jours de pourparlers, il obtient le 17 octobre la signature de l'émissaire autrichien Cobenzl. L'Autriche reconnaît définitivement l'annexion de la Belgique, ainsi que les Républiques-sœurs italiennes, elle reçoit en contrepartie Venise et sa Terre ferme. Le traité de Campoformio prévoyait par ailleurs la tenue d'un congrès pour régler la paix avec l'Empire et les princes allemands en conflit avec la France depuis 1792, mais aussi et surtout pour régler l'épineuse question de l'annexion de la rive gauche du Rhin qui conditionnait la réalisation du programme extérieur du Directoire, incluant l'annexion définitive de la Belgique, la satellisation de la République batave et la frontière du Rhin.

L'idée d'accepter un congrès général de paix dans l'Empire était loin d'être évidente pour le Directoire et pour l'opinion républicaine. En effet, dès les premières ouvertures de paix à la fin de l'an II et en l'an III, les dirigeants thermidoriens avaient défini une stratégie diplomatique de division de la coalition. Comme l'écrit à ce moment-là le consul Félix-Beaujour : « L'intérêt de la République est que la paix ne soit faite que successivement et partiellement [...]. Toute la politique du gouvernement doit donc tendre à ne faire que des paix partielles¹. » Le « système des paix partielles » était pour le Directoire plus qu'une tactique destinée à diviser les ennemis de la République, il était l'expression d'un principe fondamental : la France devait refuser tout multilatéralisme dans lequel les principes de l'ordre monarchique européen s'imposeraient à la République. Elle devait au contraire diviser en permanence ses ennemis, ce qui lui avait plutôt bien réussi jusqu'ici avec les traités signés avec la Prusse, l'Espagne, le Piémont Sardaigne, la Hesse, le Wurtemberg, le Pape, etc.

¹ AMAE, Mémoires et documents, France, vol. 655, Mémoire sur la paix, 11 pluviôse an III (30 janvier 1795) par le citoyen Félix Beaujour, fol. 48 et suivants.